



Extrait du procès-verbal ou copie de résolution

La Municipalité du Canton de Stratford tient une séance ordinaire de son conseil, le seizième (16^e) jour du mois de février 2026 à 19 h au Centre Communautaire de Stratford, situé au 170 de l'avenue Centrale Nord à Stratford à laquelle sont présents :

Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller	siège # 1
Monsieur Alain Boulianne, conseiller	siège # 2
Madame Isabelle Couture, conseillère	siège # 3
Madame Guylaine Lapierre, conseillère	siège # 4
Monsieur Jocelyn Plante, conseiller	siège # 5
Madame Natalie Gareau, conseillère	siège # 6

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Daniel Morin.

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur William Leclerc Bellavance, est également présent, agissant à titre de secrétaire.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NO 1257 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN DE CRÉER LA ZONE RU-13 ET DÉTERMINER LES USAGES QUI Y SONT AUTORISÉS

Je, soussignée, Natalie Gareau, donne avis qu'il sera adopté lors d'une prochaine séance du Conseil le projet de règlement no 1257 modifiant le règlement de zonage no 1035 afin de créer la zone RU-13 et déterminer les usages qui y sont autorisés.

Le projet de règlement no 1257 est déposé aux membres du conseil et est présenté. Ce projet de règlement sera soumis pour adoption à la séance ordinaire du 16 mars 2026.

Copie certifiée conforme
Ce 17 février 2026

William Leclerc Bellavance

William Leclerc Bellavance
Directeur général et greffier-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE STRATFORD

PROJET

RÈGLEMENT NO 1257 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN DE CRÉER LA ZONE RU-13 ET DÉTERMINER LES USAGES QUI Y SONT AUTORISÉS

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de Zonage n° 1035 qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une demande d'autoriser l'usage « récréation extensive » sur les lots 6 082 275 et 6 082 276;

CONSIDÉRANT QUE cet usage sera une extension d'une exploitation de camping existante sur un lot avoisinant;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite permettre la réalisation de ce projet récréatif;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation de cet usage nécessite une modification du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du _____ 2026;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le règlement de Zonage n° 1035 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

Les plans de zonage « STR-ZON-1 » et « STR-ZON-3 » sont modifiés afin de créer la zone RU-13 avec les lots 6 082 275 et 6 082 276 actuellement dans la zone RU-5.

ARTICLE 3

Le feuillet 4/8 de la grille des spécifications est modifié afin d'ajouter la zone RU-13 avec les autorisations et spécifications suivantes :

- Culture du sol et des végétaux
- Hébergement champêtre
- Restauration champêtre

- Récréation extensive
- Normes d'implantation :
 - Marge de recul avant : minimum 9m
 - Marge de recul avant : maximum –
 - Hauteur du bâtiment minimum : 4m
 - Hauteur du bâtiment maximum : 10m
- Type d'entreposage extérieur : C

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Stratford, ce _____ 2026

Daniel Morin
 Maire

William Leclerc Bellavance
 Directeur général / greffier-trésorier

Avis de motion : _____

Adoption du premier projet de règlement : _____

Assemblée publique de consultation : _____

Adoption du deuxième projet de règlement : _____

Avis de demande d'approbation référendaire _____

Adoption du règlement : _____

Certificat de conformité : _____

ENTRÉE EN VIGUEUR : _____

ANNEXE 1
Zone visée

